



PRIX DE LA SOLIDARITÉ ETUDIANTE RÈGLEMENT

1. Quelle est l'origine et quels sont les objectifs du Prix de la Solidarité Etudiante?	2
2. A qui s'adresse le Prix de la Solidarité Etudiante ?	2
3. Quel type de projets sont éligibles ?	2
4. Attention : quel type de projets ne sont pas éligibles ?	3
5. Comment transmettre un dossier ?	3
6. Quels sont les critères de sélection des projets ?	3
7. Comment se déroule le processus de sélection ?	3
8. Que gagnent les lauréats du Prix de la Solidarité Etudiante ?	4
9. Quel est l'agenda du Prix de la Solidarité Etudiante ?	4
10. En cas de question, comment contacter la Fondation ?	4

1. Quelle est l'origine et quels sont les objectifs du Prix de la Solidarité Etudiante?

Le Prix de la Solidarité Etudiante a été créé par la fondation d'entreprise Veolia, en lien avec la Direction des Ressources Humaines en charge des relations avec les écoles et les universités.

Il vise à encourager et soutenir la prise d'initiative et l'implication des étudiants de l'enseignement supérieur au service de **projets d'intérêt général**. Le Prix récompense les démarches innovantes concourant au développement durable.

2. A qui s'adresse le Prix de la Solidarité Etudiante ?

- Le Prix de la Solidarité Etudiante s'adresse exclusivement aux **associations** (personnes morales) constituées exclusivement par des étudiants poursuivant actuellement leurs études dans l'enseignement supérieur en France et à l'international. Les associations doivent être de droit français.
- Les associations éligibles peuvent avoir plusieurs années d'existence, ou être de création récente, voire demander leur premier soutien dans le cadre du Prix de la Solidarité Etudiante.
- Plusieurs associations peuvent éventuellement se regrouper afin de soumettre un projet commun dans le cadre du Prix de la Solidarité Etudiante. Dans ce cas, une seule association du groupement devra être désignée pour être porteuse du projet et sera l'interlocuteur unique

3. Quels types de projets sont éligibles ?

- **Nature des projets** : Le Prix de la Solidarité Étudiante s'inscrit dans le cadre du mécénat. Les projets soumis doivent donc servir l'intérêt général et être conçus dans un **but non lucratif**. Contrairement à des opérations de parrainage ou de sponsoring, les projets ne doivent rechercher aucune contrepartie commerciale en rapport avec le montant de l'aide apportée.
- **Périmètre thématique** : Les projets doivent s'inscrire dans les **domaines suivants** :
 - Aide au développement à l'international
 - Lien social et accompagnement vers l'emploi
 - Protection de l'environnement et de la biodiversité.
- **Implication d'un collaborateur ou d'une collaboratrice du groupe Veolia** : les projets finalistes du Prix de la Solidarité Etudiante doivent être parrainés par un ou une salarié.e de Veolia.
Tout finaliste sera donc invité à identifier un parrain ou une marraine parmi les collaborateurs et collaboratrices du groupe partout dans le monde, idéalement en relation avec le positionnement thématique et/ou géographique du projet concerné.

4. Attention : quels types de projets ne sont pas éligibles ?

- Les projets temporaires (expositions, manifestations, colloques, événements), même s'ils sont orientés vers la solidarité ou l'environnement.
- Les projets **artistiques et culturels**
- Les projets **de voyages ou de séjours** sans réalisations concrètes.
- Les projets déjà **entamés ou terminés** à la date de remise des Prix.

5. Comment transmettre un dossier ?

- **Étape 1 : Vérifiez attentivement l'éligibilité** de votre projet vis-à-vis des critères énoncés dans le présent document.
- **Étape 2 : Remplissez le formulaire en ligne** que vous trouverez sur le site de la Fondation www.fondation.veolia.com dans l'onglet « *Déposer sa candidature* ».

6. Quels sont les critères de sélection des projets ?

- Qualité du dossier de candidature : clarté de la formulation, hiérarchisation des idées, pertinence de la méthodologie proposée, lisibilité globale.
- Pertinence et cohérence de la méthodologie projet : connaissance et compréhension du contexte local (contraintes, besoins spécifiques...), adéquation entre les besoins identifiés et le projet, implication des autorités publiques concernées, intégration des enjeux de formation.
- Faisabilité : clarté des objectifs, faisabilité technique et financière, réalisme du planning, expérience du (des) porteur(s) de projet, qualité des partenaires et du montage institutionnel (capacité des acteurs à atteindre les objectifs fixés).
- Impact : pertinence des indicateurs proposés pour évaluer concrètement l'impact économique, social et/ou environnemental du projet, selon les objectifs initiaux.
- Aspect innovant : l'innovation peut porter sur l'objet du projet, sur les technologies employées, sur le montage du projet ou encore sur les bénéficiaires
- Pérennité économique et sociétale : bonne gouvernance, ressources financières et matérielles adaptées, prise en compte des enjeux humains et environnementaux
- Nature de l'aide demandée : le Prix de la Solidarité Etudiante finance en priorité des dépenses d'investissement et de formation, mais peut le cas échéant contribuer à la couverture des frais de fonctionnement les plus stratégiques pour la réalisation effective du projet (charges, frais de transport, etc.)

7. Comment se déroule le processus de sélection ?

- Un Comité de lecture composé de membres de la fondation Veolia et de la Direction des Ressources Humaines pré-sélectionne dix dossiers finalistes parmi tous les dossiers complets déposés.

- Un jury composé de membres issus de la fondation Veolia, de la Direction des Ressources Humaines, du milieu de l'enseignement supérieur et du monde associatif se réunit ensuite pour écouter la présentation des 10 meilleurs projets. A l'issue de ces pitches, 2 lauréats sont sélectionnés par le jury et gagnent les Prix du Jury.
- Un vote ouvert à toutes et tous est lancé pour que le public choisisse son projet préféré parmi les 10 finalistes. Le projet obtenant le plus de votes gagne le Prix du Public.

8. Que gagnent les lauréats du Prix de la Solidarité Etudiante ?

- Un **soutien financier** sous forme de subvention : selon les contraintes et particularités propres à chaque projet, le jury répartit entre les 3 lauréats une dotation globale d'un montant de 15 000 euros ; la dotation attribuée au premier lauréat peut selon les cas être inférieure à celle attribuée aux autres lauréats.
- Un **soutien technique** sous forme d'expertise, grâce au programme de mécénat de compétences qui implique des salariés du groupe Veolia en France et à l'international.

9. Quel est l'agenda du Prix de la Solidarité Etudiante ?

- Ouverture de l'appel à projets : 13 janvier 2025
- Clôture de l'appel à projets : 4 avril 2025
- Pitch devant le jury pour les 10 finalistes : 29 avril 2025
- Remise des prix aux lauréats : 14 mai 2025

10. En cas de question, comment contacter la Fondation ?

Si vous rencontrez des difficultés pour déposer votre projet ou pour toutes autres questions, vous pouvez joindre la Fondation :

- Par email à l'adresse suivante : prixetudiant.ve@veolia.com